

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Délibération n°D20230066

Rapporteur : Stéphane FRADIN

Service : Ressources Humaines
Secrétaire de séance : Alain BANQUET

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u> :	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

**MISES À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX TITULAIRES AUPRÈS
D'ASSOCIATIONS CONTRIBUANT À DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC -
RENOUVELLEMENT**

VU la Loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 61-1 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU les délibérations D20220058 du 30 juin 2022 et D20220115 du 17 novembre 2022 ;

VU les conventions entre la Ville de BERGERAC et les clubs ci-dessous mentionnés ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT la demande des clubs de renouveler les mises à disposition de personnel municipal dans le cadre de leurs activités sportives ;

CONSIDÉRANT que les mises à dispositions détaillées ci-dessous sont prises dans le respect du bon fonctionnement des services et répondent aux mieux au besoin des structures ;

CONSIDÉRANT que les durées des nouvelles périodes proposées, par structure, sont détaillées de la manière suivante :

- Sport Nautique de BergeracDu 01/07/2023 au 30/06/2024 ;
- USB Omnisports section boxe.....Du 01/09/2023 au 30/06/2024 ;

- Club Stella section football.....Du 01/09/2023 au 30/06/2024 ;

CONSIDÉRANT en application de l'article 61-1 sus-mentionnée, les modalités de remboursement de la charge de rémunération par les associations sont précisées par les conventions de mise à disposition portées en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de mises à disposition de personnel municipal telles que détaillées ci-dessous :

Nom de l'association	Personnel municipal mis à disposition	Période de mise à disposition
Sport Nautique de Bergerac	1 agent mis à disposition à temps partiel (50%)	Du 01/07/2023 au 30/06/2024
USB Omnisports section boxe	1 agent mis à disposition à temps non complet	Du 01/09/2023 au 30/06/2024
Club Stella section football	1 agent mis à disposition à temps non complet	Du 01/09/2023 au 30/06/2024


- **D'APPROUVER** les projets de convention inhérent à ces mises à disposition tels que portés en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (Pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL.


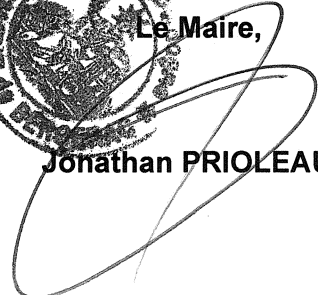
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 11 JUIL. 2023
et de l'affichage en date du 12 JUIL. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Alain BANQUET

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD